

**AVIS SUR LES
DISPOSITIFS
MEDICAUX****CROWN PRT****Bioprothèse valvulaire avec armature****Avis de radiation****Adopté par la Commission nationale d'évaluation des dispositifs médicaux et des technologies de santé le 6 septembre 2022**

Faisant suite à l'examen du 6 septembre 2022, la CNEDiMTS a adopté l'avis le 6 septembre 2022

Radiation de la liste des produits de santé financés au titre des prestations d'hospitalisation prévue à l'article L.165-11 du code de la sécurité sociale :

La Société CORCYM France SAS informe la Commission qu'elle ne commercialise plus la référence de CROWN PRT détaillée dans le tableau ci-dessous et demande par conséquent sa radiation de la liste des produits de santé financés au titre des prestations d'hospitalisation prévue à l'article L.165-11 du code de la sécurité sociale. Cette référence est inscrite sous nom de marque.

Référence	Intitulé	Modèles à radier
BVA001	CROWN PRT, bioprothèse valvulaire avec armature	CNA19, CNA21, CNA23, CNA25 CNA27 et CNA29

La Commission prend acte de cet arrêt de commercialisation. Le besoin étant couvert par ailleurs, elle émet en conséquence un avis favorable à la radiation de la liste des produits de santé financés au titre des prestations d'hospitalisation prévue à l'article L.165-11 du code de la sécurité sociale

Avis 1 définitif

CROWN PRT, 6 septembre 2022Toutes nos publications sont téléchargeables sur www.has-sante.fr